

Arrêté de circulation Rte de Montabon à Nargis

**En raison de travaux effectués par l'entreprise Somelec,
la circulation sur la route de Montabon à Nargis sera
soumise à un alternat manuel**

Trouver ci dessous l'arrêté du maire Patrick Rigault

DEPARTEMENT DU LOIRET
ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS CANTON DE FERRIERES

COMMUNE
DE NARGIS
(Loiret)



ARRETE DU MAIRE

N° 19 – 76

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT

~ ~
Route de Montabon

Le Maire de la Commune de NARGIS,
Vu les articles L 2212-1 à L 2212-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article R. 225 du Code de la route,
Vu la demande en date du 21 octobre 2019 de l'entreprise SOMELEC sise 1 153 avenue
du Docteur Schweitzer 45200 AMILLY sollicitant la réglementation de la circulation
alternat manuel route de Montabon à NARGIS, à compter du 1^{er} novembre 2019 et pendant
une durée de 45 jours, afin de réaliser un branchement individuel complet par fonçage,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre les mesures qui s'imposent afin d'assurer la
sécurité,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter du vendredi 1^{er} novembre 2019 pour une durée de 45 jours,
8 h 00 à 18 h 00, la circulation de la route de Montabon à Nargis sera réglementée comme
suit :

- ✓ Circulation : alternat manuel,
- ✓ stationnement : interdit,
- ✓ dépassement : interdit,
- ✓ vitesse limitée à 30km/h.

ARTICLE 2 : Dans toute la mesure du possible, l'accès des riverains sera conservé.

ARTICLE 3 : La fourniture, la pose et la dépose des panneaux de signalisation
incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera notifiée à la société SOMELEC et une
copie sera adressée à :

- ♦ M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie à FERRIERES,
- ♦ M. le Président du S.D.I.S. à SEMOY,
- ♦ M. le Directeur du S.A.M.U. 45 à ORLEANS,
- ♦ M. le Président du S.I.T.S du Ferriérois,
- ♦ M. le Président du S.I.L.S de PREFONTAINES,
- ♦ M. le Président du S.M.I.R.T.O.M de CORQUILLEROY,
- ♦ le service technique de la Commune de NARGIS.

Fait à NARGIS, le 24 octobre 2019

Le Maire,

